

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23 »
Un an. 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béglin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

DIRECTEUR-GÉRANT: J. B.

Le Nord de la France
Trois mois.
Six mois.
Un an.

ANNONCES: 15 centimes la ligne
RECLAMES: 25 centimes
On traite à forfait

ROUBAIX, 2 JUILLET 1870

Une grave question s'agit au Corps législatif, à l'heure où nous écrivons ces lignes: (1) Les princes d'Orléans — ou du moins une partie d'entre eux, car la signature du duc de Nemours manque à la pétition de ces princes — désirent rentrer en France.

Certes, l'exil est une des plus douloureuses tortures de cette terre, et le gouvernement actuel a pris comme à tâche d'aggraver encore cet état, par les dispositions de la loi portant que les princes exilés ne peuvent faire publier en France, ni lettres, ni travaux; nous comprenons donc que les princes de la maison d'Orléans se posent franchement et nettement en citoyens français, en demandant leur rentrée en France par la porte de la légalité. En ce faisant, ils n'ont fait qu'user du droit commun, récemment reconnu à tous les citoyens français, le droit d'adresser des pétitions au Corps législatif. En outre, il importe de constater que l'initiative de la question qui ramène leurs noms, en ce moment devant la Chambre et devant le pays, n'a point été prise par les princes d'Orléans eux-mêmes. C'est M. le marquis de Piré, un partisan déclaré de l'Empire, qui a posé par ses interpellations ce point d'interrogation. Les princes d'Orléans n'ont fait que suivre sur ce terrain l'honorable député. Ils ne l'eussent point fait durant la période du pur gouvernement personnel, parce qu'alors ils n'eussent pu être relevés de leur exil que par une faveur ou un bienfait; c'est, du moins, ce que déclare M. Cuvillier-Fleury, dans une note publiée par le Journal des Débats. Nous n'hésitons point à ajouter ici à ces déclarations, et partant de ce point de vue, à envisager la question froidement et sans passion.

Nous avons lu maints articles, écrits par des hommes de toute opinion, de tout parti, de toute école, et nous avons été frappés du mélange singulier d'indifférence et d'injustice avec lequel on a exposé ou traité la question de la rentrée en France, des princes d'Orléans.

Trop souvent, nous avons eu à constater que les arguments par lesquels on blâmait la pétition et concluait à son rejet, s'appliquaient, non pas aux fils et petits-fils de Louis-Philippe, mais à leur cousin le comte de Chambord. Cette confusion de la branche aînée avec la branche cadette s'est rencontrée dans des organes autorisés de la légitimité sans que nous ayons pu nous en rendre compte bien exactement.

Assurément, nous adhérons de tous points aux très-justes réflexions de l'illustre rédacteur de l'Union, M. Laurentie, et nous pensons avec lui qu'il ne viendra jamais à l'idée de M. le comte de Chambord de demander à rentrer en France comme simple particulier. Roi ou exilé, telle est l'alternative que la Providence lui a faite: il n'y a pas d'autre condition pour lui. M. le comte de Chambord sait bien qu'il n'y a pas d'accommodement possible avec le principe qu'il représente, et dans lequel il se fera un devoir de vivre et de mourir. Ses fidèles et ses amis le savent, et jamais ils n'admettront un instant, que l'illustre banni qui a l'honneur et l'infortune d'avoir du sang royal dans les veines veuille faire ouvrir devant lui la porte de cette France qu'il aime toujours.

Non, l'attitude digne, noble et vraie que garde le représentant du principe héréditaire, absolu, sans alliage, n'admettant aucun compromis avec le principe de la souveraineté populaire, ne saurait, quoi qu'ils veulent bien dire d'honorables écrivains, aux illusions dignes de tout respect, convenir aux princes de la famille d'Orléans. On oublie trop que les princes d'Orléans, par l'avènement de leur père au trône de Juillet et par leur soumission en février aux décisions tumultueuses de la place publique, représentent la négation du principe monarchique pure, du droit divin.

Bien différente est donc la situation de la branche aînée et de la branche cadette. Il ne nous appartient pas d'apprécier le plus ou moins de dignité de l'une et l'autre attitude; nous nous méions à un débat rendu inévitable, du jour où les princes d'Orléans, ont repris, pour leur compte personnel, la proposition qui est connue dans l'histoire de nos journées parlementaires sous le nom de proposition Creton, et que l'illustre Berryer, le

royaliste par excellence, combattit avec une éloquence accoutumée.

Nous ne nous cachons point, en disant notre pensée sur la question pendante aujourd'hui devant la Chambre, du profond respect et de la sincère admiration que nous inspire l'attitude du chef si dignement résigné de la branche aînée des Bourbons, attitude de réserve et de silence, attitude pleine de noblesse et de loyauté, qui conviendrait si les événements ne s'y opposaient, à la race tout entière de nos anciens rois. Dans cette discussion de la proposition, Creton, que nous rappelons tout à l'heure, le grand Berryer disait, avec une suprême énergie, en parlant des princes dont il voulait que le banissement fût maintenu: « Si l'un d'eux acceptait la loi, s'il disait: Je suis citoyen tout comme un autre, je ne suis plus le fils des rois, l'héritier du plus ancien trône de la terre: je suis un simple particulier; j'ambitionne tous les pouvoirs de l'Etat; je veux un commandement sur mer, sur terre, dans les assemblées; je veux disputer l'autorité à d'autres; c'est le désordre que vous vomiriez sur le pays. »

C'était vrai sous la République. Il paraît que cela ne l'est plus aujourd'hui, parce que les princes d'Orléans se présentent comme citoyens et non comme prétendants. C'est qu'en exil on lit son journal!

*Nobilitas sola est, aique unica
Majorum primus, quisquis ille tuorum
Aut pastor fuit, aut studii quos dicere nolo.*

Croyons-en donc les princes: ils sont citoyens et non prétendants. Comme preuve, ils demandent à la nation, représentée par ses députés, de leur rendre le droit de marcher de pair avec les simples citoyens, de fouler le sol natal, d'aller et de venir comme le plus humble des citoyens français. Le gouvernement redoute les prétendants, et c'est pour quoi il opposera pour fin de non-recevoir à la pétition des princes d'Orléans la raison d'Etat. Qu'on lise ces trois lignes et on sera édifié sur la question des prétendants:

« En 1830, j'ai demandé à être traité en simple citoyen; on m'a traité en prétendant; eh bien, je me suis conduit en prétendant. » (L.-N. Napoléon Bonaparte, tome III, page 195.)

M. de Girardin citait l'autre jour ces trois lignes des œuvres de Napoléon III, qui, dans l'espèce, sont concluantes. Quand on est prétendant, on fait Strasbourg; on tente Boulogne. Les princes d'Orléans ont-ils quelque fait pareil à leur dossier?

Assurément, et Napoléon III lui-même l'a dit, le meilleur moyen de récolter des prétendants est d'exiler les princes. Qu'on leur rouvre simplement les portes de la patrie, et cela en toute liberté, et on aura des citoyens de plus. Mais non, le gouvernement ne le fera pas, parce que le nom d'un prince dont les ancêtres ont régné en France, l'épouvante; parce que les journaux et les serviteurs officiels se sont mis à l'unisson pour s'écrier: « La France est trop généreuse, gardons-nous bien d'obéir à cette générosité! » Et par là ils insinuent au gouvernement que ce serait conspirer contre lui-même qu'autoriser la rentrée en France des princes d'Orléans; que, toujours généreuse, la France lui défend une telle abnégation, un tel dédain pour ses intérêts les plus chers. Et la raison d'Etat et l'opportunité d'aller leur train...

Comment ne point se rappeler Tacite, et les fameux discours qu'il a reproduits, où quel que flageornet officiel, comme il y en eût de tout temps, assis sur les bancs du Sénat romain, suppliait l'Empereur, le *divus Cæsar*, au nom du salut public (on le voit, '93 n'avait point inventé la formule de ne point céder à la générosité de son cœur; de ne point écouter ses penchants magnanimes, et de proscrire sans pitié, détracteurs, conspirateurs, prétendants, pris parmi ceux qui avaient pu lui porter ombrage.

C'est à peu près ce qui s'est passé, en ce qui concerne la question dont nous nous occupons. L'Empereur, dans le premier moment paraissait favorable à la rentrée des princes d'Orléans. Mais certaines gens ont tenu à honneur de se montrer plus dynastiques que la dynastie. C'est toujours la même histoire: plus royalistes que le roi. C'est pourquoi la France, où battent tant de cœurs généreux et braves aura perdu, grâce aux supplications, aux exhortations, aux gémissements de flatteurs, intéressés, une occasion de se montrer noblement et dignement généreuse.

Heureusement que ces quelques hommes ne sont pas la France. C'est ce qui

nous consolera, si, comme nous avons toutes raisons de le croire, la pétition des princes d'Orléans est rejetée.

CH. NURBEL.
P. S. — C'est par 174 voix contre 31 que nos députés ont rejeté la demande des princes d'Orléans.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

Avant-hier devait se tenir à Marseille une réunion publique non politique, mais organisée cependant par le parti démocratique en vue des prochaines élections municipales. Le bureau était constitué; on avait ouvert la discussion, échangé quelques remarques, voire même provoqué déjà une réflexion de l'inévitable commissaire, lorsqu'un groupe de citoyen demanda tout à coup la dissolution de la réunion. — Motif: le président porte la moustache et la barbe à l'impériale.

Aussi singulier que cela puisse paraître, la réunion a été dissoute.

Le Journal de Bruxelles annonce que le ministère est définitivement formé. MM. d'Anethan est chef de cabinet et ministre des affaires étrangères; Cornesse, justice; Ker-vyn, intérieur; Tack, finances; Jacobs, travaux publics; Guillaume, guerre.

Le roi a reçu les nouveaux ministres en audience particulière.

M. Prévost-Paradol, ministre de France aux Etats-Unis, est parti vendredi dernier, par le paquebot le Lafayette. Sa famille l'accompagne.

Plusieurs journaux ont annoncé dernièrement que le peintre Anastasi, célèbre par tant de jolies toiles, venait d'être atteint d'une ophthalmie purulente qui devait infailliblement lui coûter la vue.

Le malheureux artiste, dit le Moniteur, ignore la gravité de son état, contre lequel la science est impuissante. Il est en ce moment à l'hospice Dubois, d'où il ne sortira que privé de ses yeux.

En apprenant cette nouvelle, M. Maurice Richard, ministre des Beaux-Arts, a fait accorder à M. Anastasi une pension de 1000 fr. et lui a, en outre, acheté une toile pour subvenir à ses plus pressants besoins.

On dément le bruit de l'apparition de bandes carlistes dans la Péninsule.

Un télégramme de Berlin signale, d'après des lettres privées, le bruit d'une visite que l'Empereur Napoléon ferait au roi Guillaume; ce télégramme ajoute prudemment que la nouvelle dont il s'agit est très hypothétique.

L'Empereur de Russie est arrivé à Varsovie le 1^{er} juillet; l'enthousiasme officiel a été grand à son arrivée. L'archiduc Albert était attendu. On sait qu'il va complimenter le Czar au nom de l'Empereur d'Autriche.

La Chambre des communes d'Angleterre vient de rejeter, par 257 voix contre 32, le principe de la gratuité de l'instruction primaire.

Avant-hier ont eu lieu devant le tribunal de la Seine les débats de la demande à fin d'insertion d'une lettre en réponse aux articles des journaux le Figaro et le Parlement, formée par MM. Daru, ancien ministre des affaires étrangères, et Buffet, ancien ministre des finances, contre MM. de Villemeussant et Ganesco.

M. Andral a plaidé pour les demandeurs, M. Lachaud pour M. de Villemeussant, et M. Emile Durier pour M. Ganesco.

Après les conclusions de M. l'avocat impérial Manuel, le Tribunal a renvoyé à huitaine pour le prononcé de son jugement.

On écrit de Bordeaux, 30 juin: Hier a eu lieu une rencontre à l'épée, entre MM. Grégoire, rédacteur en chef du journal la Provence, et Alfred Lavertujon, frère du rédacteur en chef de la Gironde.

Causés de ce duel: Récriminations politiques.

A la première passe, M. Alfred Lavertujon a été blessé légèrement à la cuisse.

Un dictionnaire français-chinois paraîtrait à la plupart de nous autres Français, un travail au-dessus de nos forces et surtout de notre patience. Un missionnaire apôtolique, Mgr. Perny, n'a pas reculé devant semblable tâche. Le premier exemplaire a été offert à l'Empereur.

Depuis quelque temps, les Chinois semblaient se faire oublier. Voici quelques symptômes de nouveaux troubles dont serait menacé le Céleste Empire. Il y a quelques années, la révolte Taeping fit une hécatombe de plusieurs millions d'hommes et changea en un désert des campagnes fertiles et de florissantes cités. D'après une lettre de Phangai, publiée par le Scotman, la population musulmane de l'Ouest et du Nord se disposerait à une prise d'armes contre le gouvernement.

Cette attitude hostile serait provoquée par l'expulsion des mines d'argent que les mé-

contents avaient envahies depuis une quinzaine d'années et qu'ils considéraient comme leur appartenant. Dans les environs de Kivechow, les mandataires, en faisant l'opinion, irritent et mettent en mouvement la population. On prétend que les rebelles sont les maîtres de l'Est et que, rencontrés entre Kansu et Shemi, par les troupes impériales, ils auraient battu celles-ci. Le but de l'insurrection est Pékin même.

EDMOND DUVAL.

CORPS LEGISLATIF

Séance du samedi 2 juillet.

Deux heures. — Tribunes comblées. Que de prières, que de démarches n'at-on pas faites pour obtenir un billet pour cette séance! Mais je suis fille de queueur! disait, hier, une belle dame qui réclamait un billet et ne pouvait l'obtenir. Les échos du Corps législatif conservent encore le souvenir de sa douleur.

Dans la tribune des sénateurs, nous reconnaissons MM. de Ségur d'Aguessau et Brenier.

Dans la tribune de la présidence, Mmes Ollivier, Schneider, Asselin, et Mlle Asselin font leur apparition. M. Emile de Girardin y prend place.

Comme on l'avait annoncé, M. Thiers n'assistera pas à la séance: sa place est vide.

Deux heures 1/2. — La séance est ouverte, M. Magnin lit le procès-verbal. Aucun ministre n'est encore à son banc.

Observations de MM. Laroche-Joubert, Glais-Bizoin sur le procès-verbal. — Passons.

Dépôt de pétitions par MM. Cochery, Giraud, Wilson, Ferry.

Entrée de M. Thiers. — Sensation. Autres pétitions déposées par M. Arago, par M. J. Favre, demandant l'ouverture d'une voie de communication entre la rue du Port-Royal et le boulevard Arago.

Nombreuses demandes de congés. Est-ce l'objet de la séance qui en est cause?

M. de Dalmas monte à la tribune pour rapporter un certain nombre de pétitions émanant de la compagnie des kiosques, pour les dégâts dont elle a été victime pendant les dernières émeutes. Conclusion à l'ordre du jour.

M. Garnier-Pagès réclame le renvoi au ministre de l'intérieur en se fondant sur la responsabilité de la ville de Paris.

M. Glais-Bizoin en conclut à la nécessité d'employer la garde nationale.

M. de Dalmas maintient les conclusions de la commission, en se fondant sur la nécessité de ne pas mettre en doute la responsabilité qui incombe à la ville de Paris.

Après quelques observations de M. J. Ferry, la Chambre passe à l'ordre du jour.

Autres rapports de pétitions sans intérêt: encore M. de Dalmas rapporteur. — C'est un lever de rideau: quand donc la grande pièce?

Hélas! il faut encore en passer par quinze ou seize pétitions: aussi intéressantes que celles sur des écrivains, les bifurcations sur les lignes ferrées et autres aussi agréables. Prenons patience.

Trois heures. — M. Dréolle a la parole. Enfin. (Sensation très-vive et très-prolongée.)

Mais ça! mons-nous; il ne s'agit pas encore de la grande pétition, de la seule pétition à laquelle on s'intéresse aujourd'hui; il s'agit du sieur Grégoire, qui ne veut pas qu'on introduise les journaux étrangers librement en France.

Autre pétition. — Elle est elle? Non; ce sont les habitants de Bercy, réclamant au sujet de leur entrepôt.

Enfin la voix. Abrogation des lois d'exil. Il est trois heures dix minutes (marquées d'attention.)

Un profond silence se fait: M. Dréolle commence son rapport. La commission, dit-il, a pensé qu'il fallait soumettre l'examen de cette pétition le plus tôt possible à la Chambre.

Elle a appelé dans son sein les ministres: Cette pétition, ont-ils dit, en étant isolément adressée à un seul des pouvoirs constitutionnels, a dans sa forme quelque chose qui doit la faire repousser. La rentrée des princes ne saurait être un danger pour l'Empire, mais elle serait un danger pour la paix publique.

Le désaccord de la commission, continue le rapporteur, n'a pas porté sur le respect profond pour les nécessités de l'ordre public.

Il rappelle les lois que la Restauration, le Gouvernement de Juillet et la République crurent devoir porter ou maintenir contre les membres des dynasties déchues.

Les familles royales ne sauraient s'affranchir de leur passé. Les lois de banissement ne s'abrogent pas, elles s'éteignent.

Il ne faut pas fournir au pays de dangereuses occasions d'égarement. Nous avons la liberté à défendre. Il.

Nous remarquons M. Weiss au banc des ministres.

Conclusion de la commission: ordre du jour pur et simple. — (Très-bien! du côté de la droite.)

M. Estancelin monte à la tribune. M. Kératry adjure le ministre de l'intérieur de déclarer s'il existe dans les archives de son ministère aucune preuve que les princes d'Orléans aient jamais conspiré.

M. E. Ollivier. — Pour le moment, le Gouvernement n'a rien à dire.

— Le silence de M. le ministre est la justification de la pétition, crié M. de Kératry. Quatre heures.

M. Estancelin commence à parler. On comprendra l'émotion de la salle. M. Estancelin est le défenseur officiel des princes.

Il parle chaleureusement en faveur de la pétition et H. produit une vive émotion.

M. Martel combat la demande des princes; il invoque comme principal argument la sécurité publique.

M. Esquiroz la soutient au nom du droit. M. Emile Ollivier, ministre de la Justice, rend hommage aux princes. Il déplore la faiblesse qui les condamne à l'exil; mais il est persuadé que, malgré eux, la présence des princes sur le sol français deviendrait une source d'agitation. Or, le sens véritable, et très significatif du vote plébiscitaire est, tout une manifestation en faveur de l'ordre et de la paix à l'intérieur.

M. Jules Favre soutient la pétition en invoquant le principe de justice.

M. de Piré, en sa qualité de Bonapartiste, demande l'abrogation des lois d'exil.

Jusqu'à présent rien d'extraordinaire, chacun est à peu près dans son rôle si toutefois on veut en excepter M. de Piré qui semble pousser l'excentricité dans ses dernières limites. Mais voici M. Grévy.

On connaît M. Grévy. C'est un homme sévère, rigide, froid comme un marbre et ne se laissant jamais aller aux entraînements.

Ce qu'il dit est pensé, médité, mûri. Et lorsqu'il a pris une résolution, rien ne le pourrait faire changer. D'ailleurs esprit droit et éclairé.

M. Grévy, donc, déclare qu'il s'abstiendra parce que les princes se présentent en prétendants: il se refuse à être dupé ou complice de ceux qui désirent le retour de la monarchie de 1830!

Après ces discours et au milieu d'une attention anxieuse, facile à comprendre, la pétition des princes est rejetée par 174 voix contre 31.

Commission d'enquête parlementaire sur le régime économique.

Compte rendu in extenso de la déposition des industriels de Roubaix et Tourcoing

— SUITE —

M. DELFOSSE. Pour ce qui est de l'augmentation des tissus que vous citez, je vous ferai remarquer qu'elle est plus grande en apparence qu'en réalité. En voici la raison que j'ai donnée tout à l'heure, c'est que nous abandonnons petit à petit l'article anglais, qui est léger et fin, pour nous reporter sur des tissus plus lourds, fabriqués avec une matière plus commune et qui ne valent pas plus cher.

Or les chiffres de 11 et de 13 millions que vous avez trouvés d'une année à l'autre peuvent tenir à cela. Mais il y a autre chose.

Tourcoing, qui n'est éloignée de Roubaix que de 3 kilom., si bien que c'est à peu près la même ville, fabrique du molleton. Cet article, qui se fait avec des laines cardées mélangées et de la chaîne coton, et que l'on produisait déjà depuis longtemps à Tourcoing, s'y est beaucoup développé depuis trois ou quatre ans. Eh bien! toutes les marchandises de Tourcoing viennent à Roubaix, parce que c'est là que se trouvent les acheteurs, les commissionnaires, expéditeurs, et augmentent ainsi le chiffre des sorties de Roubaix. Voilà comment l'article anglais que vous signalez depuis quelques années est plus apparent que réel.

M. DE FORCADE. Il me semble que vous avez dit tout à l'heure que Tourcoing était aux abois.

M. DELFOSSE. Non, je n'ai pas dit cela. Tourcoing souffre de ce que nous souffrons. Mais il n'a pas une fabrication comme celle de Roubaix produisant 425 millions. Le genre de fabrication n'est pas non plus le même. L'industrie de Tourcoing est l'industrie de la laine; on y produit plus de matières premières que de tissus. On y trouve beaucoup de peigneurs de laine, des fileurs de laine et de coton; néanmoins, je faisais remarquer tout à l'heure que le molleton s'y est développé depuis quelques années.

M. COSSERAT. L'observation que j'ai à faire se rapporte à la question qu'adressait tout à l'heure M. de Forcade à MM. les députés de Roubaix, quand à leur demandait pourquoi ils ne faisaient pas de tissus légers et brillants comme les Anglais. Il ne faut pas perdre de vue qu'il existe en Angleterre ce qu'on appelle les laines de Kent, qui sont elles-mêmes très-brillantes, et qui sont propres à faire les tissus dont vous parlez.

Or les Anglais ont bien soin de se les réserver et de n'expédier que des laines moins belles, afin d'empêcher la concurrence de Roubaix ou des autres villes qui emploient ces laines. Il résulte de là que n'ayant pas cette matière première, nos acheteurs et nos teinturiers, malgré toute leur habileté, ne peuvent pas donner à leurs tissus tout le brillant qu'ont les tissus anglais, tels que le répété, avec une laine toute spéciale et d'un brillant.

M. DE RONDEAU. Voilà un point, monsieur, que je suis bien aise d'apprendre.

(1) Cet article devait paraître dans notre numéro d'hier, il a été remis faute de place.